

Subventions pour Congrès

M. LE MAIRE, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal, sur avis favorable de la Commission Relations Publiques, d'allouer en plus des habituelles prestations matérielles, les aides suivantes pour les congrès organisés à Besançon en cours d'année 2000 :

- 5 000 F (762,25 €) à l'Association «Conservatoires de France» pour l'organisation d'un colloque national «les enseignements artistiques dans l'action culturelle», qui s'est tenu les 1^{er} et 2 décembre dernier à la Maison de l'Economie. Cette manifestation a regroupé environ 200 participants venus des différents établissements d'enseignement musicaux de France.

- 3 000 F (457,35 €) à la Faculté des Lettres -Centre Jacques Petit- pour l'organisation en collaboration avec l'IUFM, du colloque «lectures de femmes» du 5 au 7 octobre dernier dans les locaux de la Faculté. Ce colloque fait partie d'une série de manifestations autour du thème précité notamment une exposition. Une trentaine d'universitaires européens ont participé aux travaux.

Le Conseil Municipal est invité à statuer.

En cas d'accord, la somme de 3 000 F sera imputée au chapitre 92.95.65738.89052.200 et la somme de 5 000 F au chapitre 92.95.6574.89052.200, abondée par un virement de 2 000 F de la ligne 92.95.65738.89052.200 et par un transfert de 3 000 F de la ligne 92.024.6232.200.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (M. ROIGNOT ne participant pas au vote en ce qui concerne la subvention accordée à la Faculté des Lettres) adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 26 décembre 2000.